

Procès-verbal de la séance du
Conseil d'administration
Du mardi 6 novembre 2018

Présidente : Mme TARBY
Secrétaire de séance : M. BRINGOUT
Membres excusés : Mmes MAGNIN-FEYSOT, BERNARDIN, BERGIER, ROBERT, VEUVE, CLERC, POULNOT, FAIVRE, DIDIERLAURENT, GUILLEMOT, MILLOT, SAUGET
M. SEGESSER, BRULOIS
Membres présents : Mmes PETREMENT, MILLERAND, AGAZZI, PATTON, ZIEGLER, PREDINE, MERCIER, ALFONSO-BINDA, VERGE, NOUVION
M. DEMORTIER N., DEMORTIER L., GAVOILLE, BRINGOUT, NOLY, MARTIN, COURROYE, LAFLEUR, CHEVIRON
Membres absents : Mmes CHAUVELOT-DUBAN, CHAMPY, GRANHAY, MOURANT, DANROSEY, JACQUINOT, ARNOUD, MOREL, PEDETTI, MADIOT
M. LOMBARD, AGNELOT, NIEPCERON, FERRY, PILET

Nombre de membres présents au début du conseil : 17 Quorum : 16

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

Nature des questions traitées	Décisions (D) Motions (M) Vœux (V)	Nombre de pages	Réservé au Rectorat
• Approbation du PV du 27 septembre	D		
• Mise en place des commissions			
• RI du CA	D		
• Transformation du FSE en MDL	D		
• Délégations de signatures			
• Programmes actions culturelles, voyages	D		
• Tarifs des OC	D		
• Remboursement des trajets élèves PFMP	D		
• Découpage en trimestres	D		
• Tarifs SHR	D		
• Conventions	D		
• Questions diverses	D		
Total des pages			

A Vesoul, le 19 novembre 2018

La Présidente,


C.TARBY

Le Secrétaire,


P.BRINGOUT

**Procès-verbal de la séance du
Conseil d'administration
du mardi 6 novembre 2018
N° de la séance : 2018-4**

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration débute à 17h50.

Mme Magnin-Feysot ayant du s'absenter, Mme Tarby présidera ce conseil d'administration.

1/ APPROBATION DU PV DU 27 SEPTEMBRE

M. Demortier fait remarquer, que dans le compte rendu du précédent CA, il faut mentionner "la réforme l'envisage" et non "la réforme prévoit".

Aucune autre remarque n'est faite, le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ MISE EN PLACE DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS (annexe 1)

Mme Tarby explique le rôle de chaque instance : commission permanente, conseil de discipline, commission d'hygiène et de sécurité, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), conseil de vie lycéenne, commission éducative et cellule école-entreprise.

Mme Petrement, DDFPT, présente la cellule école-entreprise et donne des exemples d'actions relevant de cette cellule.

Les représentants des personnels administratifs et de service ont déjà fait leur répartition dans les différentes commissions, de même pour les représentants des parents d'élèves.

Concernant les élèves, les élections ont eu lieu et il y a des représentants dans toutes les commissions. Mme Tarby souligne le travail de nos CPE pour l'organisation des élections des représentants d'élèves.

Pour les enseignants, il manque encore des représentants dans certaines commissions. La séance est suspendue quelques minutes afin de pouvoir compléter les noms manquants.

Toutes les commissions étant complètes, la séance peut reprendre.

3/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CA (annexe 2)

L'horaire de début de séance du conseil d'administration est fixé à 17h40.

Suite à cette modification, le RI du CA est adopté à l'unanimité.

4/ TRANSFORMATION DU FSE EN MDL

Le précédent foyer socio-éducatif étant obsolète, M. Giafferi, président du FSE, gère actuellement la transformation du FSE en Maison du Lycéen (MDL). Mme Tarby demande donc l'accord des membres du CA pour autoriser cette transformation.

Le fonctionnement sera le même que le FSE, la seule différence sera une participation plus importante des élèves dans la gestion de cette association.

La transformation du FSE en MDL est approuvée à l'unanimité.

5/ DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

Il est demandé aux membres du CA de donner la délégation de signature au chef d'établissement pour les actes financiers inférieurs à 15 000 € ainsi que pour la signature des contrats d'entretien, de conventions diverses ...

Le CA autorise le chef d'établissement à donner délégation de signature à Mme La proviseure adjointe pour les actes d'ordre pédagogique et au gestionnaire pour les actes d'ordre financier.

6/ PROGRAMMES D'ACTIONS CULTURELLES, VOYAGES PÉDAGOGIQUES, PARTICIPATION DES FAMILLES (annexe 3a et 3b)

Mme Tarby présente le tableau récapitulatif de tous les projets pédagogiques prévus pour l'année 2018. Quatre couleurs sont utilisées et représentent les quatre parcours : Parcours d'éducation artistique et culturelle, Parcours avenir, Parcours citoyen et Parcours santé.

M. Gavaille liste les participations des familles prévues pour les différents voyages, en intégrant la subvention EVEIL de la Région. Ces montants soumis au vote du CA sont les montants maximum qui seront demandés aux familles. Les actions réalisées par les classes concernées viendront peut-être diminuer ces sommes.

Monsieur Demortier demande comment l'argent de la subvention EVEIL destiné au projet BVS internat a été utilisé l'an dernier. Des jeux de société, des livres, des dictionnaires... plusieurs achats ont été réalisés pour améliorer l'espace détente des internes, favoriser le vivre ensemble et créer un espace de travail.

L'ensemble des projets est adopté à l'unanimité.

La participation des familles est également adoptée : 1 abstention, 16 pour.

7/ TARIFS DU RESTAURANT PÉDAGOGIQUE - OBJETS CONFECTIONNÉS 2019 (annexe 4)

M. Gavaille énumère les différents tarifs appliqués au sein du restaurant d'application.

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

7/ MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES TRAJETS POUR LES ÉLÈVES LORS DES STAGES EN ENTREPRISE (annexe 5)

M. Cheviron demande qui est le professeur responsable qui doit vérifier les renseignements et s'assurer de la présence des pièces justificatives à fournir par les élèves pour se faire indemniser leurs frais de déplacement en stage.

Mme Tarby précise qu'à l'issue du stage, les élèves remettront les documents, ainsi que les justificatifs, soit au coordonateur tertiaire (pour toutes les formations tertiaires) soit au DDFPT (pour les sections hôtellerie et ASSP). Le délai de dépôt est de 15 jours. Cette modification est apportée au texte qui sera applicable au 1er janvier 2019.

Le document et ses dispositions sont adoptés à l'unanimité.

8/ DÉCOUPAGE EN TRIMESTRES LYCÉE/COLLÈGE (annexe 6)

M. Gavaille énumère les tarifs imposés par la région pour le lycée puis pour le collège pour la restauration scolaire calculés en trimestre. Ce découpage en trimestre est soumis au vote ainsi que les participations diverses.

Adoption à l'unanimité.

9/ PRÉSENTATION POUR INFORMATION DES TARIFS SHR (annexe 7)

M. Noly fait remarquer que le tarif de restauration d'un élève en DP 4 est plus élevé que pour un élève DP5 pour le repas du soir. Le conseil d'administration s'interroge sur cette différence imposée par la région.

De plus, dans le contexte économique actuel et les situations financières des familles de nos élèves, l'augmentation des tarifs de l'internat de 73,09 € est très excessive (soit 5 % d'augmentation). Cette augmentation est d'autant plus importante qu'une grande partie de nos élèves appartient à des CSP défavorisées. Leopold Demortier, représentant des élèves, fait remarquer que plusieurs élèves internes se plaignent des conditions d'accueil à l'internat notamment concernant les problèmes de douches.... Si les tarifs de l'internat augmentent, on peut s'interroger sur une amélioration possible à apporter.

Autre question posée au CA : un élève d'hôtellerie demi-pensionnaire ayant été hébergé à l'internat du lycée durant sa PFMP se déroulant à Vesoul, a dû régler une facture pour son hébergement. Or, il est courant que, durant les stages en hôtellerie, les établissements d'accueil hébergent gratuitement nos élèves (avantage en nature). M. Gavaille explique que cette disposition ne s'applique pas aux établissements scolaires.

10/ CONVENTIONS (Lycée/CFA, AFLYHT, Ulis/UE2A LP Luxembourg)

- **Convention de fonctionnement entre LA CMAI de Franche-Comté pour son CFA de la Haute-Saône et le lycée Pontarcher** : Depuis 2013, nous étions sur une clé de répartition (locaux, viabilisation, maintenance) qui était en notre défaveur. Le nombre de TP réalisés par le CFA ayant augmenté, nous devons donc revoir et réactualiser la clé de répartition.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette actualisation.

Les membres du CA ne se prononcent pas sur la convention de fonctionnement entre le CFA de Haute-Saône et le pôle hôtelier du lycée Pontarcher car elle est incomplète. Elle sera de nouveau soumise au vote au prochain CA.

- **Convention de mise à disposition des locaux du lycée au CFA** : L'avenant à la convention de mise à disposition des locaux d'internat entre le lycée Pontarcher et la chambre des métiers sera revu ultérieurement.

Les membres du conseil d'administration s'interroge sur l'augmentation de la tarification des nuitées au regard de l'augmentation des tarifs de l'internat.

- **Convention de mise en œuvre de la formation BTS MHR** : Mme Tarby souhaite attirer l'attention des membres du CA sur le fait que des cours seront assurés au CFA et d'autres cours au lycée pour la section BTS Management Hôtellerie Restauration. Les temps de trajet et de repas sont pris en compte. Rien n'a changé dans cette convention, elle a simplement été présentée au CA car signée par les deux parties.

- **Convention avec l'AFlyHT** : Mme Tarby lit aux membres du conseil les articles de la convention avec l'AFlyHT relative à l'organisation du congrès des 27 et 28 mars 2019 qui incombe en partie aux sections hôtelières du lycée Pontarcher. La gestion financière est assurée par le lycée Nelson Mandela d'Audincourt. Les établissements faisant partie de l'organisation de ce congrès doivent signer cette convention. Nos élèves d'hôtellerie participeront à l'organisation : confection et service des repas. N'ayant pas eu le document en amont du conseil d'administration, nous remettons au CA du 29 novembre le vote.

- **Convention ULIS/UPE2A et le LP Luxembourg (annexe 8)** : Le lycée Pontarcher accueillera des élèves mineurs non accompagnés scolarisés au LP Luxembourg. Le LP Luxembourg pourra accueillir des élèves UPE2A du LP Pontarcher sur les temps d'atelier. Convention adoptée à l'unanimité.

11/ MODIFICATION DES HORAIRES DU REPAS DU SOIR POUR LES INTERNES

Au lieu de 18h20, le repas du soir est fixé à 18h30 au self pour les élèves internes.

Modification du règlement intérieur adoptée à l'unanimité.

Extrait du RI modifié :

4.9.1 - Organisation du service

Le service du petit déjeuner se fait de 07h15 à 07h45

Le service du déjeuner se fait en deux temps :

- à 11h30 pour les élèves qui n'ont plus cours ainsi que pour les élèves des sections hôtelières qui assurent une restauration à midi
- à partir de 11h55 jusqu'à 13h00 (12h30 le mercredi) pour les autres élèves (LP et collège).

Le service du dîner se fait à partir de ~~18h20~~ 18h30 jusqu'à 19h00

12/ QUESTIONS DIVERSES

- M. Gavaille demande au CA de voter des admissions en non valeur de créances non réglées par des familles. Les membres du conseil d'administration adoptent cette décision à l'unanimité.

- M. Demortier demande s'il est prévu un remplaçant de Mme Dupré, documentaliste du lycée. Le rectorat a nommé une personne qui effectuera les 2/3 du service de Mme Dupré, et une autre personne, TZR actuellement en arrêt maladie, devra assurer le 1/3 temps restant. Depuis le CA, Mme Dufond a finalement été nommée à 100% pour effectuer le remplacement de Mme Dupré

- Les parents d'élèves s'interrogent sur le contenu des paniers repas donnés aux élèves durant leurs stages lorsque ceux-ci ne peuvent pas revenir manger à la cantine du lycée. Les paniers contiennent toujours la même chose. Ils souhaiteraient un panier repas plus varié et adapté. Mme Tarby s'engage à retravailler sur ce point et trouver une solution adaptée. Certains élèves ont également demandé à avoir un four micro-ondes au self.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.